

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2017

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -
(N° 4330)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

M. Salen, M. Vitel, M. Decool, M. Hetzel et Mme Louwagie

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est d'éviter que l'instance créée par les fédérations puisse s'immiscer sans justification dans les changements d'actionnariat des clubs sportifs français.